

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

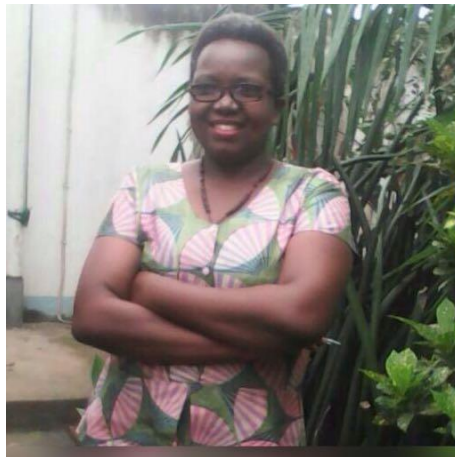
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

### ***Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**D'octobre à décembre 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i> .....	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	6
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	6
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	7
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	8
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	9
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**ONGE** : *Organisation Non-Gouvernementale Etrangère*

**RANAC** : *Rassemblement National pour le Changement*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violence Basée sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, de torture, de violences basées sur le genre, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 86 personnes ont été tuées dont 48 cadavres, 10 portées disparues, 22 torturées, 435 arrêtées arbitrairement et 12 victimes de VBG.

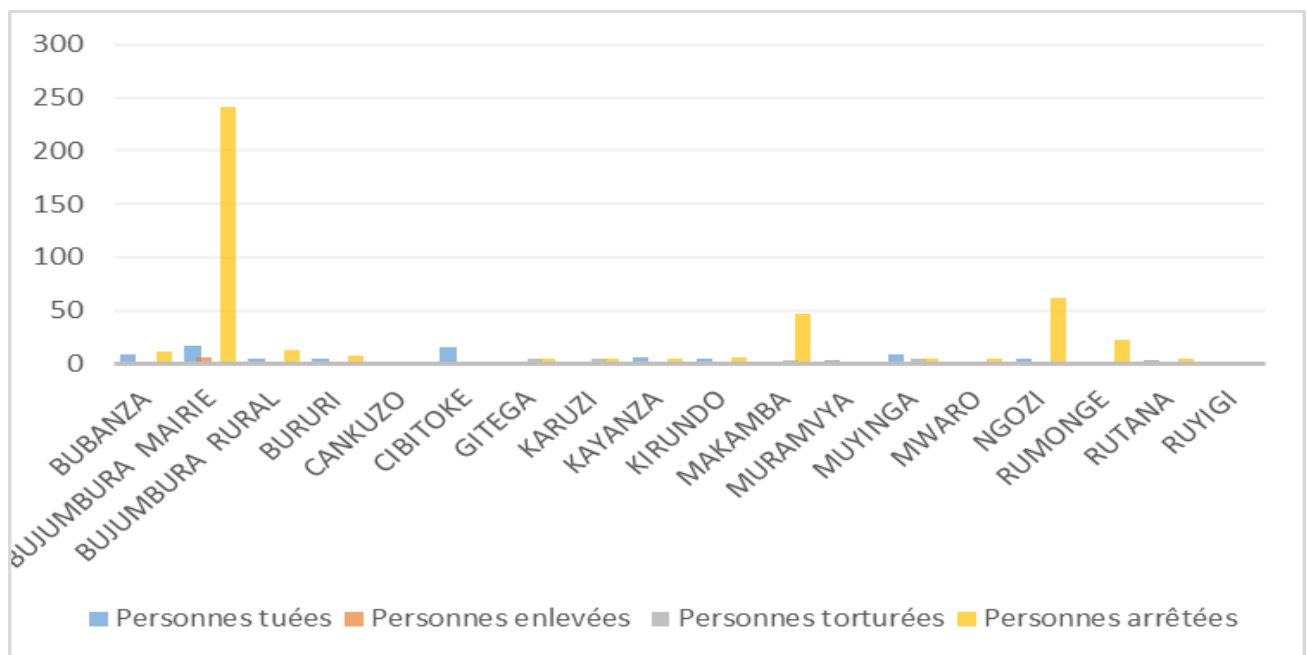
Parmi les victimes enregistrées figurent 7 femmes et 4 mineurs tués, 2 mineurs enlevés, 3 femmes torturées, 10 femmes et 6 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Les présumés auteurs de ces allégations de violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier des membres du parti politique de l'opposition CNL.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi aux mois d'octobre, novembre et décembre 2019**



Sur un total de 86 cas, les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Bujumbura Mairie avec 17 cas, suivie de Cibitoke avec 15 cas, de Muyinga avec 9 cas, de Bubanza avec 8 cas, de Kayanza avec 6 cas, de Bururi avec 5 cas, de Bujumbura rural, Kirundo et Ngozi avec 4 cas chacune.

Des enlèvements ont été également relevés surtout en Mairie de Bujumbura avec 6 cas sur un total de 10 cas, suivie de Bubanza, de Cankuzo, de Karuzi et de Rumonge avec 2 cas chacune.

Concernant les cas de torture, les provinces de Gitega, Karuzi et Muyinga viennent en tête avec 4 cas chacune, suivies de Makamba avec 3 cas, de Kayanza et de Kirundo avec 2 cas chacune.

La province de Bujumbura Mairie est la plus touchée avec 242 cas [d'arrestations arbitraires](#) sur un total de 435 cas, suivie de la province Ngozi avec 61 cas et Makamba avec 46 cas. La province Bururi en a enregistré 22 cas.

Les présumés auteurs des principales violations des droits humains sont des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

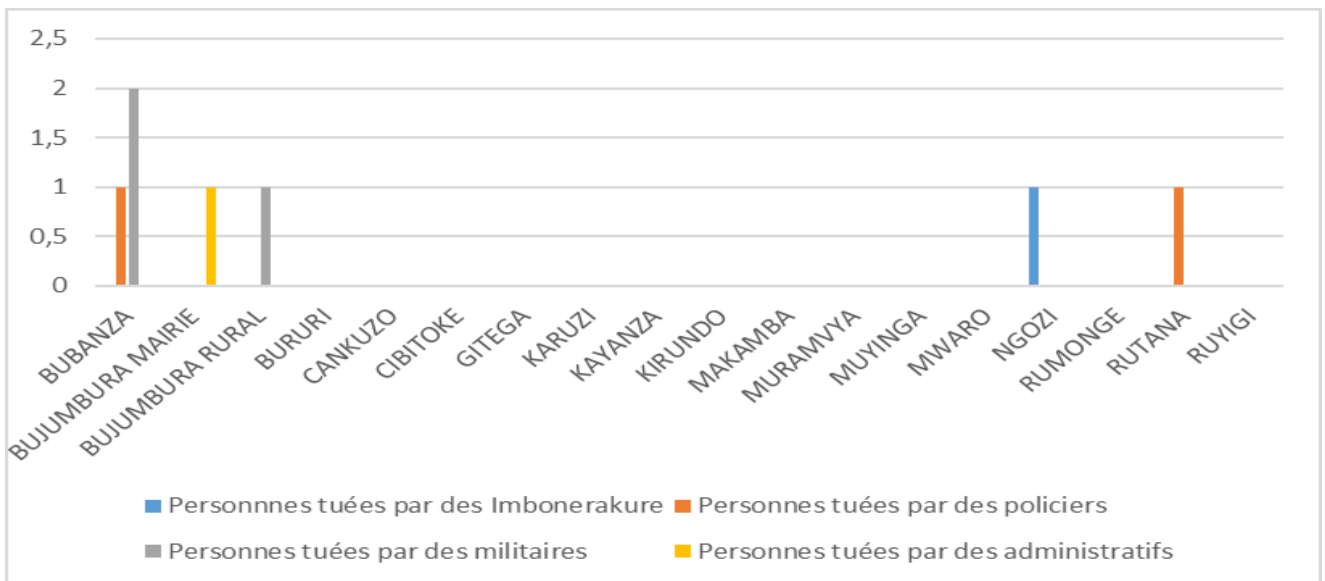
## **I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME**

### **I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS**

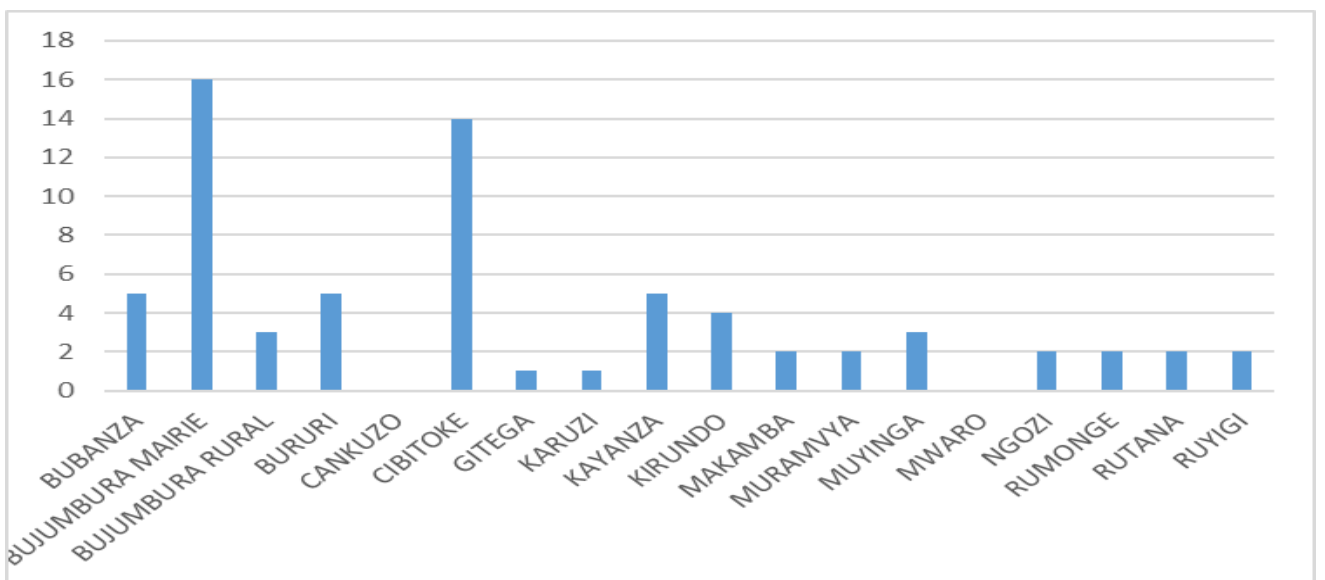
Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de personnes tuées par [des agents étatiques](#) : 3 personnes tuées par des militaires, 2 tuées par des policiers ; des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs ont tué 1 personne chacun comme l'illustre le graphique ci-dessous.

**Figure II: Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs**



#### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

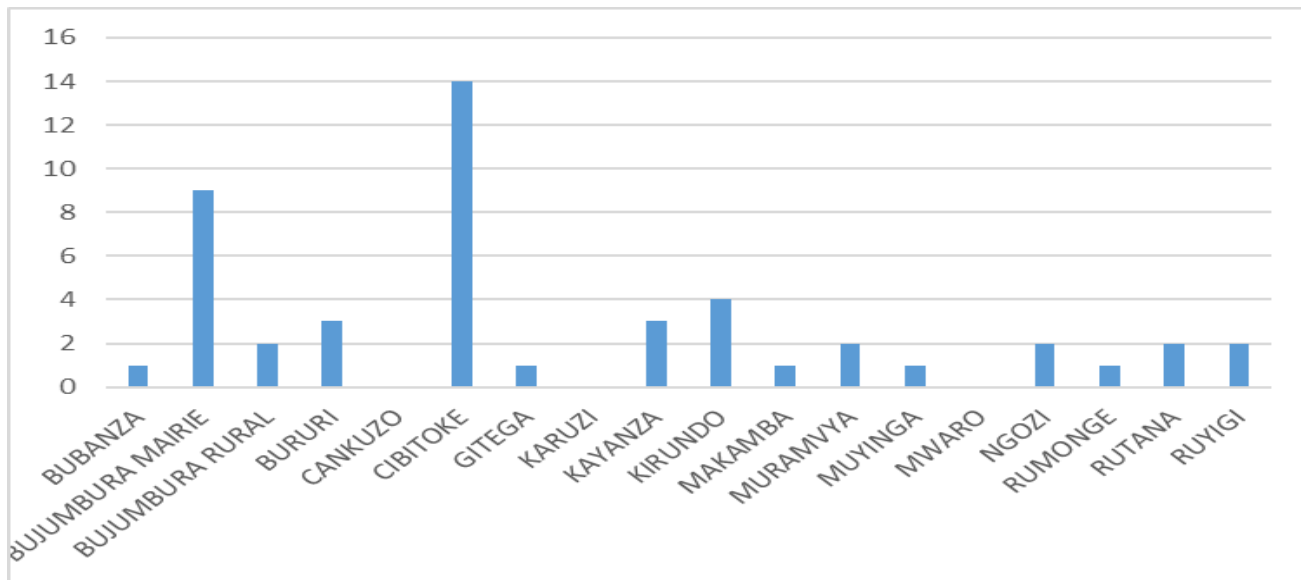
**Figure III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés**



Dans cette section, 69 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 48 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres

endroits et certains présentaient des signes que les victimes ont été tuées après avoir été mutilées ou amputées. Les autorités administratives et policières se pressent à faire enterrer ces cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée. La province la plus touchée est Bujumbura Mairie avec 16 cas, suivie de Cibitoke avec 14 cas, suivie de Bubanza, Bururi et Kayanza avec 5 cas chacune. La province de Kirundo en a enregistré 4 cas.

**Figure IV: Graphique illustrant des cadavres retrouvés**



Comme le graphique ci-haut le montre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 14 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 9 cas et de Kirundo avec 4 cas. Les provinces de Bururi et de Kayanza en ont enregistré 3 cas chacune.

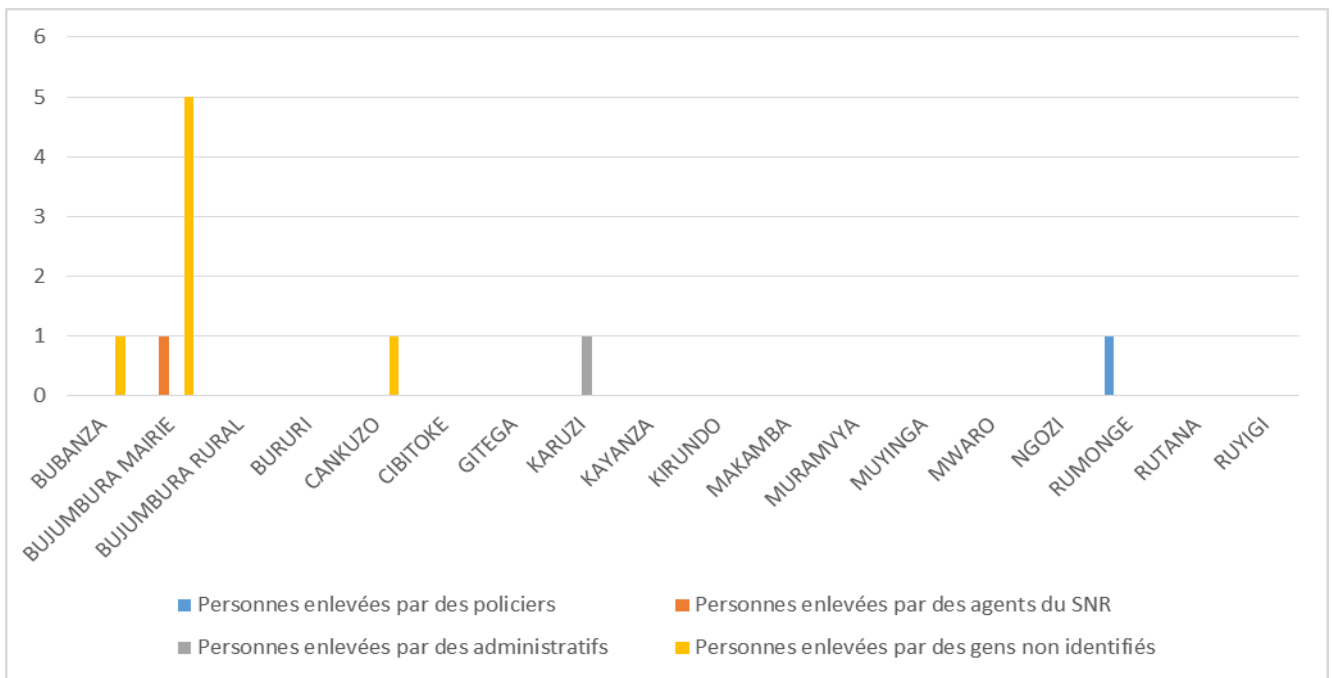
***1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES***

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 10 cas [de personnes enlevées et/ou portées disparues](#) dont 2 mineurs. La province la plus touchée est celle de Bujumbura Mairie avec 6 cas.

Dans ce rapport, parmi les victimes visées par ces enlèvements figurent un membre du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les présumés auteurs d'enlèvement sont des gens non identifiés avec 7 cas, des administratifs, des policiers et des agents du SNR avec 1 cas chacun sur un total de 10 cas.

**Figure V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**



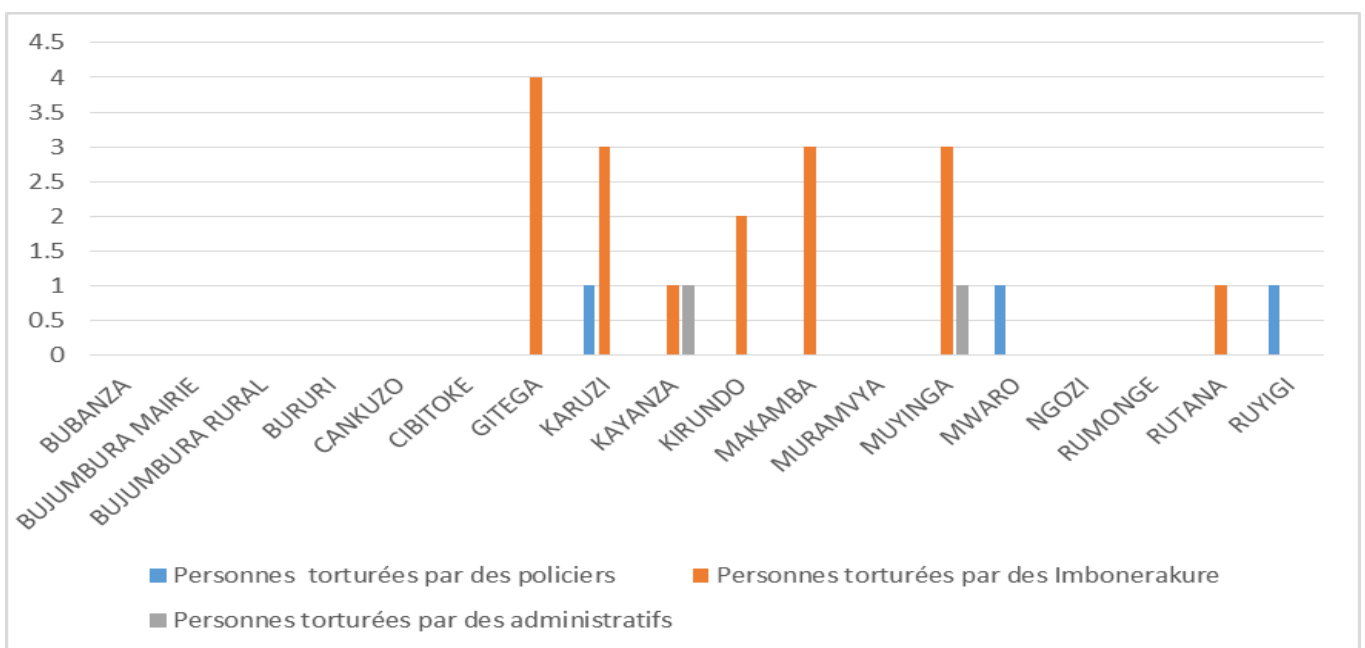
### **I.3. DES PERSONNES TORTUREES**

Dans ce rapport, 22 cas [de torture](#) dont 3 femmes ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Gitega, Karuzi et Muyinga viennent en tête avec 4 cas chacune, suivies de la province Makamba avec 3 cas. Les provinces de Kayanza et Kirundo en ont enregistré 2 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques particulièrement ceux du parti CNL avec 15 cas, du CNDD-FDD avec 2 cas, du MSD et du FRODEBU avec 1 cas chacun.

Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure avec 17 cas, des policiers avec 3 cas et des administratifs avec 2 cas comme l'illustre le graphique suivant :

**Figure VI : Graphique des personnes torturées**





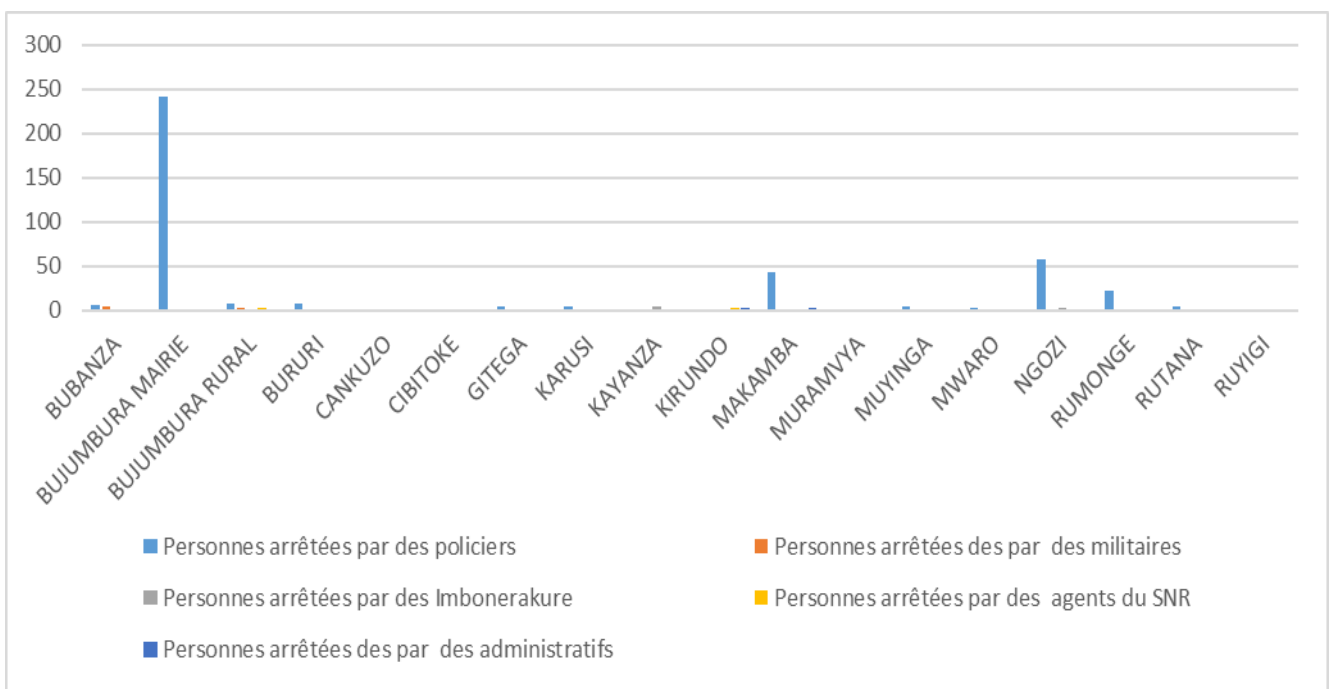
#### ***I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 435 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 10 femmes et 6 mineurs dans différents coins du pays. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 407 cas, suivis des Imbonerakure avec 9 cas, des militaires avec 7 cas, des agents du SNR et des administratifs avec 6 cas chacun.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie de ces arrestations avec 242 cas, suivie de la province Ngozi avec 61 cas et de la province Makamba avec 46 cas.

En effet, 104 membres du parti CNL ont été arrêtés accusés soit de tenir des réunions illégales, de collaborer avec des mouvements armés ou d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les partis CNDD-FDD, RANAC et UPRONA en ont enregistré respectivement deux et un cas d'arrestation arbitrairement chacun.

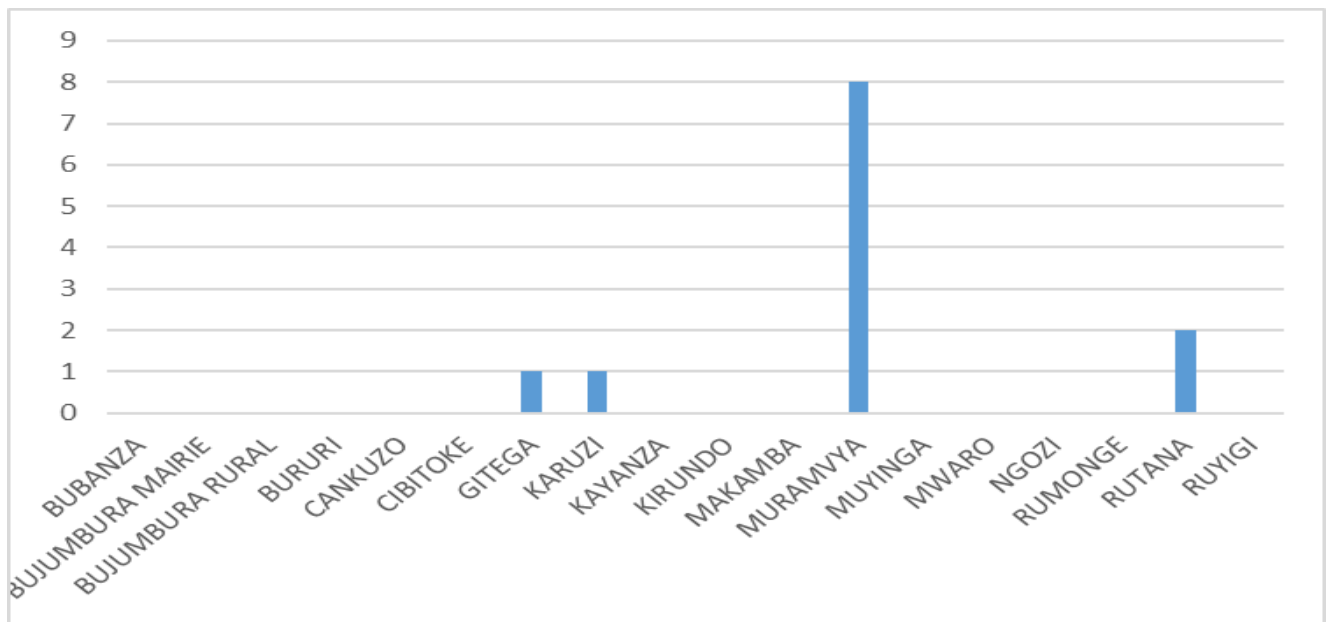
***Figure VII : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement***



#### ***I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Ce rapport relève 12 cas de violences basées sur le genre. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, la province de Muramvya vient en tête avec 8 cas, suivie de Rutana avec 2 cas, de Gitega et de Karuzi avec 1 cas chacune.

**Figure VIII : Graphique des violences basées sur le genre**



## **II. FAITS SECURITAIRES**

Au cours de ce quatrième trimestre de l'année 2019, la Ligue Iteka a relevé 10 cas de personnes tuées suite [aux faits sécuritaires](#) dont 6 tuées suite au règlement de compte et 1 suite à la justice populaire. La province de Muyinga a enregistré plus de victimes avec 5 cas.

En outre, 52 personnes ont été blessées suite aux attaques des hommes armés non identifiés et des jeunes de la milice Imbonerakure, suite à l'explosion de grenade et d'autres suite aux affrontements entre des membres des partis politiques.

Des cas de destructions des permanences du parti CNL, des maisons brûlées, des marches manifestations, des cas d'intolérance politique, des fouilles perquisition intempestives et des discours d'intimidation continuent à être rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Des entraînements paramilitaires, des détentions illégales des effets militaires et d'armes à feu, des plans du parti CNDD-FDD pour [traquer](#) et [éliminer](#) des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Des vols perpétrés et des suspensions des activités par des Imbonerakure ainsi que des pluies diluviennes causant des dégâts humains et matériels ont été relevés dans certaines provinces du pays au cours de ce quatrième trimestre.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des allégations de violations et des atteintes aux droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été observés dans certaines provinces du pays.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intolérance politique, des fouilles perquisition intempestives, des entraînements paramilitaires, des détentions illégales des effets militaires et d'armes à feu par des Imbonerakure, des plans pour traquer et éliminer des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants continuent à être rapportés dans certaines provinces du pays au cours de ce quatrième trimestre.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des cadres du parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires et des agents du SNR ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- de se ressaisir et de garantir les droits et libertés publiques pour tous ;
- de libérer tous les prisonniers politiques et annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous avant, pendant et après les élections de 2020 ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme dans le pays et traduire les auteurs en justice.

#### **B) Aux partis politiques :**

- de privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine;
- d'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

#### **C) Aux partenaires techniques et financiers :**

- de s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi et la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

**D) A la CPI :**

- d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

**E) A la population :**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.